

## CHSCT du 3 avril 2020 : Avis et compte rendu



Les 6 premiers avis et l'avis 8 ont été adoptés.

L'avis 7 (dépistage pour les enseignants qui le souhaitent) a été rejeté. Cependant, au niveau du CHSCT ministériel, un avis, proposé également par FO et dans le même esprit, a été adopté.

Tous ces avis ont fait l'objet de discussions préalables et lorsque cela a été possible, ils ont été adaptés pour être le plus unanimes possibles.

**Avis 1 (adopté) :** Le CHSCTD exige que, pour les personnels de l'EN intervenants encore dans les écoles et établissements, la DSDEN :

- fournisse des protocoles écrits et clairs concernant les mesures de sécurité à prendre et les mesures à prendre en cas de symptômes du Covid-19 chez un élève (ou sa famille) sa famille ou chez un adulte (ou sa famille). (le document envoyé par l'académie d'Aix-Marseille est intéressant)
- s'assure que des masques, gants jetables, savon et gel hydro-alcoolique, lunettes de protection, blouses, et essuie-mains à usage unique sont à disposition des personnels.

**Pour : FO, FSU, Unsa**

**Avis 2 (adopté) :** Le CHSCT-sD31 demande que les personnels qui mettent leur santé en danger en se portant volontaires ou en se déplaçant sur leur lieu de travail pour assurer la « continuité pédagogique », soient déclarés en accident de service automatiquement en cas de contamination par le virus du covid-19.

Pour l'ensemble des personnels, le code du travail en matière de protection de la santé des salarié.e.s (accidents de service, droit de retrait, obligation de protection par l'employeur, etc.) doit continuer de s'appliquer, y compris en situation de télé-travail.

**Pour : FO, FSU, Unsa**

**Avis 3 (adopté) :** Le CHSCT-SD31 demande qu'un rappel soit effectué auprès des collectivités territoriales en matière de désinfection / nettoyage, deux fois par jour, des locaux utilisés pour l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, avec communication aux personnels volontaires des mesures prises.

**Pour : FO, FSU, Unsa**

**Avis 4 (adopté) :** Le CHSCT-SD31, constatant :

- la surcharge de travail liée à la fermeture des écoles et établissements

scolaires et au travail à distance, à laquelle s'ajoute la nécessaire adaptation individuelle et familiale au confinement, à l'isolement, au télé-travail, au travail intensif sur les outils informatiques

- l'augmentation de certains risques en raison de cette situation (notamment Risques Psycho-Sociaux et Troubles Musculo-Squelettiques)

demande à la DSDEN :

1. de fournir aux personnels concernés une notice les alertant sur ces différents risques.
2. de diffuser à tous les personnels la plaquette produite par la DASE à propos de l'adaptation du poste de travail et des risques liés au travail devant écran.

**Pour : FO, FSU, Unsa**

**Avis 5 (adopté)** : Le CHSCT-SD31 considère que, dans cette période, la communication fleuve et parfois mensongère du ministre de l'Éducation Nationale, l'utilisation du terme « continuité pédagogique », la volonté de faire croire que l'école peut, à distance, poursuivre les mêmes objectifs, exercent une pression nocive sur les personnels, les élèves et les parents. Tout cela au moment où chacun.e a des craintes sérieuses et doit œuvrer pour sa santé et celle de ses proches.

Non, l'Éducation Nationale n'était pas préparée à cette situation.

Pour les personnels, cette pression anxiogène accentue les risques liés aux conditions de travail actuelles, et notamment les RPS.

Elle constitue une injonction paradoxale : il faudrait maintenir le cadre scolaire, suivre les progressions et les programmes, alors que c'est impossible, renforçant ainsi les risques de souffrance au travail.

Elle a pu pousser certains personnels à prendre des risques inutiles et pousser certain.e.s chef.fe.s de service à demander à leurs subordonné.e.s de prendre des risques inutiles.

Elle a conduit le ministère de l'Éducation Nationale à pousser certaines familles à braver les règles du confinement pour récupérer du travail scolaire, le cadre légal n'étant pas clairement établi.

**Pour : FO, FSU, Unsa**

*Vote séparé* : Un autre discours est possible, rassurant personnels et familles sur le contenu et la portée de cette période particulière. Comme l'a fait la ministre de l'éducation belge, il est possible de déclarer qu'aucun élève ne sera lésé au moment du retour en classe. C'est à cette condition que personnels, élèves et familles pourront

travailler sereinement à maintenir un lien pédagogique.

**Pour : FSU, Unsa**

**Abstention : FO** (Pour FO, le CHSCT doit revendiquer des actes concrets plutôt que des discours de nos dirigeants)

**Avis 6 (adopté)** : Le CHSCT-SD31 estime que les vacances scolaires doivent être un temps de repos et de coupure, pour les personnels et les élèves. Notre employeur doit faire confiance aux équipes pour maintenir le lien éducatif avec leurs élèves et les familles.

**Pour : FO, FSU, Unsa**

**Avis 7 (non adopté)** : Le CHSCTD-sD31 demande le dépistage systématique de tous les personnels qui en feraient la demande, et en particulier des personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants. Des porteurs sains peuvent être contagieux et ne pas tester ces personnels contribue à la propagation de la maladie.

**Pour : FO**

**Contre : FSU, Unsa**

**(Avis adopté au niveau ministériel :**

« Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CHSCTM exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque.

Le CHSCT M demande un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité. »

**Pour : FO, FSU**

**Abstention : UNSA)**

FO continuer de demander, aussi bien localement que nationalement, que nos collègues, qui assurent notamment l'accueil ou qui se rendent dans les écoles, bénéficient d'un suivi médical (test de dépistage, visite médicale de prévention, ...). Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez en faire la demande, contactez-nous.

Nous ne comptons pas adapter nos revendications aux réalités de la pénurie tout particulièrement dans cette période !

**Avis 8 (adopté)** : Le CHSCT-sD31 dénonce le fait que rien n'ait été mis en place en amont de cette crise pour que le télétravail puisse se faire dans des conditions acceptables. (Matériel dédié, organisation du travail, prévention des risques pour la santé des personnels)

**Pour : FO, FSU**

**Abstention : Unsa**

Lors de ce CHSCT-D, l'administration a fourni des **données chiffrées** : actuellement sont volontaires 229 enseignants et 160 autres personnels (territoriaux principalement). Il y a un total de 429 élèves scolarisés (en comptant dernière extension d'enfants accueillis pour les forces de sécurité intérieure)

Sur cette dernière extension, il y a eu 80 enfants en plus environ. Les autres ont trouvé d'autres modes de garde.

Seulement 18 enfants en collège, la grande majorité est dans les écoles.

Par rapport aux **conditions d'accueil**, un mail a été envoyé par le Dr Ciccerelo aux IEN et Personnels de Direction avec un protocole de nettoyage. Le médecin technique a rappelé les préconisations de l'ARS ainsi que pour les collectivités territoriales. L'IA va envisager un affichage simple en lien avec le Préfet, notamment par rapport aux règles d'hygiène. Un document est rédigé et va être envoyé très rapidement.

L'administration a précisé qu'il n'y a pas de difficulté juridique ou la moindre contrainte pour les volontaires. Il est important qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur les contraintes des personnels volontaires.

Il n'y a pas eu de réponse à la question posée par FO de savoir quelles mesures sont prises par l'Etat pour permettre aux conjoints de personnels indispensables d'être libérés par leur employeur quand ce n'est pas le cas, d'obtenir une compensation financière si leurs revenus sont impactés par la garde à domicile de leurs enfants.

**Pendant les vacances**, les collectivités territoriales s'occuperont de l'accueil mais les enseignants volontaires pourront être payées en HSE. Les modalités exactes n'ont pas été précisées.

Les vacances doivent bien rester de véritables vacances pour tous !

L'IA a précisé qu'il y avait peu de chance qu'une sortie de confinement ait lieu à la fin des vacances le 20 avril, et que cela permettrait d'anticiper un peu la reprise.

Les **stages de remise à niveau** sont eux-aussi sur la base du volontariat. Le cadre est limité et doit concerner surtout les enfants éloignés pendant la période. On peut envisager des cours de soutien en petit nombre. Seuls 5 à 8% des élèves seraient concernés et en classe virtuelle seulement.

Les enseignants volontaires doivent se déclarer auprès du chef d'établissement ou de leur IEN. Nous imaginons un découpage en 3h ou 2h.

FO : Tout ceci pose énormément de questions, tant d'un point de vue technique que pratique. L'efficacité risque d'être limitée.

IA : Pas de canevas fixe et figé, il faut s'adapter au public. Notre maître mot est la souplesse. Toute situation d'accueil qui pose des difficultés, en cas d'accueil d'un seul enfant par un enseignant ou de cas avéré ou suspecté de contamination, doit être signalé à l'IEN.

Le **calendrier des instances est maintenu**. Le CDEN est décalé au 20 ou 21 avril, c'est-à-dire après le début du mouvement.

FO : Cela va poser souci, comme l'an passé.

Nous avons également relancé M. Faisy à propos de 3 dossiers relevant du CHSCT.

